



EXTRAIT DU REGISTRE
des
**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---000O000---
Séance du 13 juin 2024

COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 29- 2024

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	08
Nombre de membres votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 08/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize du mois de juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS;

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Sabine BOUICHET, Jean COYE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Colette MARTINET à Maryvonne GASCON et mélanie HENARD à Sabine BOUICHET

EXCUSÉS ABSENT : Michel PUECH et Laurent LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique-Installation De Systèmes De Vidéoprotection

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU le dispositif de subvention au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique allouée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

La commune de La Barben a en 2016 procéder au déploiement partiel de la vidéo protection sur une partie de son territoire .Pour boucler la totalité du déploiement et par la même sécurisé l'ensemble de son territoire ,la commue souhaiterait s'équiper de système de Vidéoprotection.

La commune à principalement un objectif de sécurité. Ces dernières années nous avons pu constater que notre système actuel de vidéo protection avait à mainte reprise été efficace pour les services de la gendarmerie ,mais il a été aussi constaté des failles par la non présence d'un système de vidéo protection à certains endroits de la commune.

Il s'agit de développer un maillage étroit sur les entrées et sorties de la commune et protéger les sites éloignés fréquentés par les familles ,promeneurs ect... en disposant des cameras sur 6 sites (parc du queirel, espace des Cèdres, place du village, , et 3 axes de fuite). La couverture des zones à protéger conduit à proposer la mise en place de 9 caméras, installées et exploitées, comme celles actuellement en fonction ,par la Mairie, personne publique. Le poste de contrôle sera situé dans les locaux de la Mairie.

L'objectif visé consiste ainsi en la mise en place d'une stratégie globale de sécurisation par la prévention des faits de délinquance (voie publique, et protection des personnes et des biens ainsi que des bâtiments publics – et des espaces publics) et de réduction des risques. Il s'agit notamment de prévenir les faits de délinquance des mineurs et jeunes majeurs. De même, par le déploiement de la vidéo protection, la commune entend gérer les événements d'ordre public (notamment les rassemblements festifs, ou encore des levées de doutes faisant suite à une demande d'intervention des forces de l'ordre ou des secours).

De ce fait en vue couvrir ,de prévenir les délits répétés nuisant à la qualité de vie collective, ou d'apporter les preuves utiles aux faits délictueux, mais aussi afin de faire reculer le sentiment croissant d'insécurité sur les lieux sensibles sur l'ensemble du territoire communal la commune souhaite installer de nouveaux systèmes

A cet effet, la commune sollicite, auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de l'aide aux équipements pour la sécurité publique, une subvention.

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,
Le conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE et ARRÊTE le programme d'investissement présenté ci-dessous qui s'élève à 79 500.00 € HT

SOLLICITE du Conseil Départemental au titre l'aide aux équipements pour la sécurité publique une subvention pour la réalisation du projet.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement, tel que fixé ci-dessous :

Coût H.T.		Financement		Taux (%)
79 500.00 €	département	47 700.00 €	60	
	Région (frat)	- €	0	
	Communauté	- €		
	Etat	- €		
	Autre(s):	- €		
	Autofinancement	31 800.00 €	40	
TOTAL H.T.	79 500.00 €	TOTAL FINANCEMENT	79 500.00 €	100

PRÉVOIT au budget principal de la commune les crédits nécessaires en section d'investissement pour la réalisation de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 13 juin 2024

Le Maire

Franck SANTOS



Secrétaire de séance

Bernard JEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard JEAN', written over a faint circular stamp.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____ Fait à La Barben, le _____
Le Maire Franck SANTOS